

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

AFFICHE-le : 05/03/2024

TRANSMIS le : 05/03/2024

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

OBJET :

**Affectation à l'article 6232
(fêtes et cérémonies).**

**L'an deux mille vingt quatre
Le vendredi 1er mars 2024 à 20H30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DELGADO Chantal, GRU Fabienne

Messieurs : BAILLY Maxime, BÉLAIR Xavier, BOCQUET Jean-Charles, M. DRÉVILLE Gérard, M. MOURET Stéphane, VANÇON Frédéric, VIRLOGEUX Christophe

Absents :

Pouvoirs : Mme DAUDRÉ Sybille donne pouvoir à Mme BERSON-GÉANT Marion
M. Jean-Michel DEBCZAK donne pouvoir à Mme GRU Fabienne
Mme FERTÉ Nadège donne pouvoir à M. BAILLY Maxime
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. Christophe VIRLOGEUX
Mme Marie-Hélène HOFFER donne pouvoir à Mme Claudine BARON
Mme DAUPTAIN Marie-Hélène donne pouvoir à M. MOIZARD

Frédéric

Secrétaire : BAILLY Maxime

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

M. le Maire expose Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que selon l'instruction comptable M57, le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et aux cérémonies.
Nous devons affecter toutes les dépenses liées :

- ✓ Aux festivités de Noël
- ✓ La fête du village
- ✓ World clean up day et run ecoteam
- ✓ Cinéma de plein air
- ✓ La fête de la musique

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

1/ Décide que les dépenses engagées dans le cadre des événements organisés par la commune, listés ci-dessus seront affectées à l'article « 6232 ».

2/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et au SGC de GARGES.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire
Frédéric MOIZARD

